

COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DES BAUX-ALPILLES

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 AVRIL 2011
18 HEURES 30 A FONTVIEILLE

Présents : Mmes et MM. Michel FENARD, Christian BONNAUD, René FONTES, Claudine LECLERCQ, Jean HALDY, Raymond DIVOL, Guy FRUSTIE, Jean-Paul SOURDON, Jean-François DELASSUS, Aline GALLE, Laurent GESLIN, Roger CONTI, Fabrice MAZZEGA, Jack SAUTEL, Jacky EYMIEU, Marc FUSAT, Yves LOPEZ, Jean BARRAL, Xavier ROUCHON, Jean-Hilaire SEVEYRAC, Alain GILLY, Christophe VILLAIN, Robert DEL TESTA, Nicole BOSCHI, Ulysse TEXEIRA, Hervé CHERUBINI, Yves FAVERJON, Martine LAGRANGE, et Agnès PARADAS ainsi que Julien COZETTE, DGS et Nathalie GILLY, Adjoint administratif.

Excusés : MM. Régis GATTI, Jean MULNET, Michel OLIVIER, Jean-Paul PELISSIER et Pierre SANTOIRE.

Pouvoirs :

- de M. Laurent FERRAT à M. Michel FENARD ;
- de M. Jean-Louis VILLERMY à Roger CONTI ;
- de Mme Christiane DUGRIPON à M. Jean BARRAL ;
- de Mme Karen LAGNEL à Xavier ROUCHON ;
- de Mme Marie-Rose ROUX à M. Christophe VILLAIN ;
- de M. Jean BLANC à M. Robert DEL TESTA.

Avant de commencer l'ordre du jour proprement dit, Monsieur Guy FRUSTIE, Maire de Fontvieille et Vice-président de la CCVBA a accueilli les délégués communautaires présents et a salué Monsieur Hervé CHERUBINI, Président de la CCVBA, Madame Silvie ARIES, journaliste de la Provence et Monsieur Jean-Michel PUGNIERE, Trésorier de Maussane les Alpilles et Comptable de la CCVBA.

Monsieur FRUSTIE a ajouté que son Conseil municipal et lui-même étaient totalement solidaires avec la position de Monsieur CHERUBINI vis à vis du schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le Préfet de région.

Monsieur CHERUBINI a remercié Monsieur FRUSTIE pour son soutien et a salué Monsieur PUGNIERE.

ORDRE DU JOUR

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Laurent GESLIN a été désigné Secrétaire de séance à l'unanimité des voix.

2. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE EN DATE DU 14 AVRIL 2011

Le compte-rendu en date du 14 avril 2011 n'a appelé aucune observation de la part des élus présents et a été voté à l'unanimité des voix.

3. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Monsieur le Président a présenté et donné lecture à l'assemblée de l'état n° 1259 FPU de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2011.

Monsieur le Président a rappelé à l'assemblée que la question des taux d'imposition de la cotisation foncière des entreprises (CFE), de la taxe d'habitation (TH) et des taxes foncières sur les propriétés bâties (TFB) et non bâties (TFNB) a été abordée lors du débat d'orientation budgétaire en date du 14 avril 2011. Ainsi, lors de ce débat, il était ressorti que les délégués communautaires souhaitaient reconduire à l'identique le taux de la CFE et les taux des taxes additionnelles transférées à la Communauté de communes.

Monsieur le Président a souligné qu'il n'y aurait donc pas d'augmentation des taux sur les feuilles d'imposition. Ces taux vont juste se répartir différemment entre les différentes collectivités et EPCI. Ainsi, ces taux vont s'ajouter sur la colonne "intercommunalité" et, en conséquence, seront déduits des colonnes "Région" et "Département".

Monsieur le Président a alors proposé à l'assemblée de voter les taux d'imposition suivants :

- cotisation foncière des entreprises : 24,00 % (correspondant au taux relais voté en 2010 par la CCVBA, augmenté des taux de TP départemental et régional 2010 et du taux de cotisation de péréquation applicables sur le territoire de la CCVBA en 2009),
- taxe d'habitation : 9,97 % (fraction de taux liée au transfert de la TH),
- taxe foncière (bâti) : 0,00 %,
- taxe foncière (non bâti) : 2,13 % (fraction de taux liée au transfert de la TFNB).

Le Conseil communautaire a été appelé à se prononcer sur le vote des taux d'imposition.

L'assemblée délibérante a voté à l'unanimité des suffrages exprimés les propositions de Monsieur le Président.

4. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2011 DE LA CCVBA

Monsieur le Président a présenté aux membres du Conseil communautaire le projet de budget primitif de l'année 2011 de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles, conformément aux articles L. 5211-36, L. 2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Président a alors exposé à l'assemblée :

- les conditions d'élaboration du budget primitif,
- la répartition des crédits permettant de faire face, dans les meilleures conditions, aux opérations financières et comptables de l'exercice 2011, et ce, conformément au débat d'orientation budgétaire en date du 14 avril 2011.

Monsieur le Président a informé l'assemblée que le budget primitif de l'exercice 2011 se présentait comme suit :

- Section de fonctionnement :
 - en dépenses : 10 628 338,06 €, avec un virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement d'un montant de 588 000,00 € afin d'équilibrer la section d'investissement ;
 - en recettes : 10 628 338,06 € comprenant la reprise du résultat excédentaire de l'exercice 2010 d'un montant de 659 863,06 € en ligne R 002.
- Section d'investissement :
 - en dépenses : 1 433 269,71 € dont 14 000,00 € de restes à réaliser 2010 ;
 - en recettes : 1 433 269,71 € dont 408 002,71 € de reprise du résultat excédentaire de l'exercice 2010 en ligne R 001.

D'où un total en dépenses et en recettes pour le budget primitif de l'année 2011 de **12 061 607,77 €**.

Monsieur le Président a souligné que la CCVBA était un des rares EPCI des Bouches-du Rhône à avoir tiré un bénéfice de la réforme de la taxe professionnelle (TP). En effet, les bases transférées de la taxe d'habitation sont très importantes du fait qu'il existe beaucoup de résidences secondaires sur le territoire de la CCVBA.

Cependant, en contrepartie, l'Etat opère un prélèvement de 3 511 000,00 € sur le budget de la CCVBA, au titre de fonds national de garantie individuelle des recettes (FNGIR) pour les EPCI ayant perdu des recettes à cause de la réforme de la TP.

Par ailleurs, Monsieur le Président a attiré l'attention des élus présents sur le transfert de charges ayant eu lieu entre le chapitre globalisé 011 - charges à caractère général et le chapitre 65 – autres charges de gestion courantes. Ceci est dû au fait que le traitement des déchets issus de la déchetterie de Maussane les Alpilles/Le Paradou ne sont plus traités par une entreprise privée (article 611) mais par le Syndicat Sud Rhône Environnement (article 6554).

Monsieur Jack SAUTEL a rappelé à l'assemblée que la Commission des finances a travaillé sur le projet de budget et que le débat d'orientation budgétaire, du 14 avril à Mouriès, a permis de répondre à beaucoup de questions relatives au budget.

Le Conseil communautaire a été appelé à se prononcer sur le vote de ce budget primitif et a adopté le budget primitif de la Communauté de communes de l'année 2011 tel qu'il a été présenté par Monsieur le Président.

Vote : POUR : 35 voix – unanimité des suffrages exprimés.

Parallèlement au vote du budget primitif 2011, Monsieur le Président a souligné au Conseil communautaire que, cette année, l'annexe IV B1.6 relative aux subventions versées dans le cadre du vote du budget indiquait les noms des associations bénéficiaires de subventions ainsi que les montants respectivement attribués.

Monsieur le Président a proposé aux élus présents de procéder à un vote spécifique visant à approuver cette annexe.

Le Conseil communautaire a adopté l'annexe IV B1.6 relative aux subventions versées dans le cadre du vote du budget primitif 2011, telle qu'elle a été présentée par Monsieur le Président.

Vote : POUR : 35 voix – unanimité des suffrages exprimés pour les subventions allouées à la SPA, au PAIL, à la CCI PA, à PROCAMEX, à l'association des Vignerons, aux Foulées de l'olivier et à la Chambre d'Agriculture.

Vote : POUR : 34 voix – unanimité des suffrages exprimés pour les subventions attribuées à l'association des Mouliniers et au SIOVB (M. Jean-Paul SOURDON n'ayant pas pris part au vote).

5. VOTE DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE 2011 "EXTENSION ZA SAINT REMY DE PROVENCE"

Monsieur le Président a présenté aux membres du Conseil communautaire le projet de budget primitif annexe "extension ZA Saint Rémy de Provence" de l'année 2011, conformément aux articles L. 5211-36, L. 2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Président a alors exposé à l'assemblée :

- les conditions d'élaboration du budget primitif,
- la répartition des crédits permettant de faire face, dans les meilleures conditions, aux opérations financières et comptables de l'exercice 2011, et ce, conformément au débat d'orientation budgétaire en date du 14 avril 2011.

Monsieur le Président a informé l'assemblée que le budget primitif de l'exercice 2011 se présentait comme suit :

- Section de fonctionnement :
 - en dépenses : 5 076 233,37 € comprenant la reprise du résultat déficitaire de l'exercice 2010 d'un montant de 2 592,37 € en ligne D 002,
 - en recettes : 5 076 233,37 €.
- Section d'investissement :
 - en dépenses : 4 249 910,46 €,
 - en recettes : 4 249 910,46 € dont 1 311 269,46 € de reprise du résultat excédentaire de l'exercice 2010 en ligne R 001.

D'où un total en dépenses et en recettes pour le budget primitif annexe "extension ZA Saint Rémy de Provence" de l'année 2011 de **9 326 143,83 €**.

Le Conseil communautaire a été appelé à se prononcer sur le vote de ce budget primitif annexe et a adopté le budget primitif "extension ZA Saint Rémy de Provence" de l'année 2011 tel qu'il a été présenté par Monsieur le Président.

Vote : POUR : 35 voix – unanimité des suffrages exprimés.

6. VOTE DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE 2011 "EXTENSION ZA EYGALIERES"

Monsieur le Président a présenté aux membres du Conseil communautaire le projet de budget primitif annexe "extension ZA Eygalières" de l'année 2011, conformément aux articles L. 5211-36, L. 2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Président a alors exposé à l'assemblée :

- les conditions d'élaboration du budget primitif,
- la répartition des crédits permettant de faire face, dans les meilleures conditions, aux opérations financières et comptables de l'exercice 2011, et ce, conformément au débat d'orientation budgétaire en date du 14 avril 2011.

Monsieur le Président a informé l'assemblée que le budget primitif de l'exercice 2011 se présentait comme suit :

- Section de fonctionnement :
 - en dépenses : 850 000,00 €,
 - en recettes : 850 000,00 €.
- Section d'investissement :
 - en dépenses : 850 000,00 €,
 - en recettes : 850 000,00 €, dont 90 000,00 € de reprise du résultat excédentaire de l'exercice 2010 en ligne R 001.

D'où un total en dépenses et en recettes pour le budget primitif annexe "extension ZA Eygalières" de l'année 2011 de **1 700 000,00 €**.

Le Conseil communautaire a été appelé à se prononcer sur le vote de ce budget primitif annexe et a adopté le budget primitif "extension ZA Eygalières" de l'année 2011 tel qu'il a été présenté par Monsieur le Président.

Vote : POUR : 35 voix – unanimité des suffrages exprimés.

7. VOTE DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE 2011 "EXTENSION ZA SAINT ETIENNE DU GRÈS"

Monsieur le Président a donné la parole à Monsieur Robert DEL TESTA qui regrette que l'extension de la ZA de Saint Etienne du Grès soit gelée par les services de la DDTM mais qui ne perd pas espoir quant au déblocage de la situation.

Monsieur le Président a ensuite présenté aux membres du Conseil communautaire le projet de budget primitif annexe "extension ZA Saint Etienne du Grès" de l'année 2011, conformément aux articles L. 5211-36, L. 2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Président a alors exposé à l'assemblée :

- les conditions d'élaboration du budget primitif,
- la répartition des crédits permettant de faire face, dans les meilleures conditions, aux opérations financières et comptables de l'exercice 2011, et ce, conformément au débat d'orientation budgétaire en date du 14 avril 2011.

Monsieur le Président a informé l'assemblée que le budget primitif de l'exercice 2011 se présentait comme suit :

- Section de fonctionnement :

- en dépenses : 100 000,00 €,
- en recettes : 100 000,00 €.

- Section d'investissement :

- en dépenses : 100 000,00 €,
- en recettes : 100 000,00 €.

D'où un total en dépenses et en recettes pour le budget primitif annexe "extension ZA Saint Etienne du Grès" de l'année 2011 de **200 000,00 €**.

Le Conseil communautaire a été appelé à se prononcer sur le vote de ce budget primitif annexe et a adopté le budget primitif "extension ZA Saint Etienne du Grès" de l'année 2011 tel qu'il a été présenté par Monsieur le Président.

Vote : POUR : 35 voix – unanimité des suffrages exprimés.

Monsieur le Président a remercié Monsieur Julien COZETTE et Madame Nathalie GILLY pour le travail effectué dans le cadre du vote de ces budgets.

8. QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Président a informé l'assemblée que le 22 avril 2011, Monsieur le Préfet de région a présenté son schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) aux 55 membres de la Commission départementale de coopération intercommunale (CDCI).

Dans ce schéma, le département des Bouches-du-Rhône passerait de 9 à 7 intercommunalités.

La première proposition concerne la fusion de la CA du Pays de Martigues et du SAN Ouest Provence sur laquelle Monsieur le Président n'a fait aucun commentaire.

La deuxième proposition vise à supprimer la CCVBA en la coupant en deux : les six communes du versant sud des Alpilles ainsi que Saint Etienne du Grès et Mas Blanc des Alpilles seraient rattachées à la Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette (ACCM) ; Saint Rémy de Provence et Eygalières seraient intégrées à la Communauté de communes Rhône Alpilles Durance (CCRAD).

Monsieur le Président a indiqué aux élus présents qu'il avait eu l'occasion de s'exprimer contre ce projet de SDCI dans les journaux, tout comme Messieurs VULPIAN et SCHIAVETTI.

Monsieur le Président a exprimé qu'il comprenait que la CCVBA, qui est la plus petite et la plus pauvre des intercommunalités des Bouches-du-Rhône, disparaisse mais, qu'en revanche, il ne comprenait pas qu'il n'y ait pas eu de concertation.

La réponse du Préfet a été claire : la loi prévoit que la concertation n'ait lieu qu'après la proposition de SDCI.

Monsieur le Président a constaté qu'en réalité, des discussions avaient eu lieu avant la proposition de schéma avec certains interlocuteurs du territoire.

La procédure prévoit ensuite que les 119 communes du département ont trois mois pour donner leur avis sous forme de délibération.

De surcroît, un schéma alternatif peut être proposé par la CDCI (composée de 40 % de représentants de communes, 40 % de représentants d'intercommunalités et de 20 % de représentants de la Région, du Département et des Syndicats) si une majorité des 2/3 de ses voix est obtenue et que cette proposition est conforme au cadre de la loi.

Monsieur le Président a ensuite commenté le document envoyé par la Préfecture et a noté un certain nombre d'erreurs.

Par exemple, la proposition de dissolution de 46 syndicats qui permettrait notamment de diminuer de 30 % les charges générales. Ce calcul paraît invraisemblable et ne peut être généralisé à tous les syndicats : les dépenses du Syndicat de gestion de l'école de musique d'Arles, de Tarascon et de Saint Rémy sont essentiellement composées des salaires des professeurs de musique. Si ce syndicat venait à être dissout, il n'y aurait pas d'économie de 30 % pour la structure reprenant cette compétence.

Autre exemple : Saint Etienne du Grès et Mas Blanc des Alpilles sont situées, dans ce document, sur le versant sud des Alpilles...

Il est également indiqué, dans cette analyse, que la Ville de Châteaurenard satisfait les besoins en termes de Culture de la Ville de Saint Rémy de Provence et de la Commune d'Eygalières !

Si le SDCI a été élaboré sur la pertinence de ce document préfectoral, des questions peuvent se poser.

Monsieur le Président a ensuite évoqué le SDCI du Département de Vaucluse. Celui-ci montre que la CA d'Avignon va s'étendre jusqu'à la Ville d'Orange et intégrera des communes du Gard. Ceci implique que tôt ou tard, la CCRAD sera rattachée à Avignon. Marie-José ROIG a exprimé dans les journaux qu'elle serait favorable à cette extension de périmètre tout comme le Préfet de Vaucluse qui a indiqué qu'il serait normal qu'une partie des communes des Bouches-du-Rhône soit récupérée par le Vaucluse dans la mesure où des communes du sud Luberon vont être intégrées à la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix.

Monsieur le Président a ensuite proposé aux élus présents de s'exprimer sur le sujet.

Monsieur Guy FRUSTIE a regretté qu'il n'y ait pas un seul EPCI à l'échelle du Pays d'Arles et a soutenu la position du Président de la CCVBA.

Monsieur Jack SAUTEL a souligné que la CCVBA est une des plus anciennes intercommunalité du département et que les petites communes rurales doivent avoir leur mot à dire sur la gouvernance pour ne pas devenir des pions.

Monsieur Robert DEL TESTA a déclaré qu'il était solidaire avec les propos tenus et ne se voit pas à Avignon dans la mesure où sa commune a plus d'attaches avec Arles.

Monsieur DEL TESTA s'est interrogé sur le devenir du Pays d'Arles.

Monsieur Laurent GESLIN a fait preuve de solidarité avec la Ville de Saint Rémy de Provence et a émis le souhait de conserver la CCVBA telle qu'elle est, dans la mesure où elle est centrée sur les Alpilles.

Monsieur GESLIN a regretté que l'on parle de fusion avant même d'aborder les projets pouvant intéresser les communes.

Monsieur GESLIN a ajouté que : "Cette situation sera difficile à expliquer à la population. Il est vraiment dommage de ne pas rester au niveau des Alpilles et de fusionner avec des communes importantes."

Monsieur Yves LOPEZ a noté que le travail entrepris dans le cadre de la Commission Economico-Culturelle de la CCVBA était un facteur de rassemblement du nord et du sud des Alpilles. Ainsi, le découpage de la CCVBA est bien regrettable.

Monsieur René FONTES a exposé : "La Commune d'Eygalières va se singulariser. Celle-ci ne voyait pas d'un très bon œil d'être rattachée à Arles."

De plus, Monsieur FONTES a ajouté que les communes de Mollégès, Orgon et Plan d'Orgon, qui sont proches d'Eygalières, vont être intégrées dans la CCRAD.

Cependant, Monsieur FONTES reconnaît qu'Eygalières fait partie du Pays d'Arles sur le plan culturel et qu'elle est toujours membre du PNRA.

Par ailleurs, Monsieur FONTES trouve une certaine logique au rattachement de la Ville de Saint Rémy de Provence à la CCRAD. Cette proposition n'est pas incongrue même si le document préfectoral est un peu léger.

Monsieur FONTES a noté que la CCVBA ne faisait pas grand-chose depuis deux ans.

Monsieur FONTES a précisé qu'en matière de gouvernance, les risques étaient minimes à la CCRAD et plus importants à l'ACCM.

En conclusion, concernant le rattachement à Avignon, Monsieur FONTES a dit : "le problème ne se pose pas encore, et si il se pose, il y aura des moyens de réaction"

Monsieur Jean-Hilaire SEVEYRAC s'est excusé d'être brutal mais s'est exprimé en disant : "Pour moi, les carottes sont cuites". Pour exemple, Monsieur SEVEYRAC a cité le cas de la Commune de Saint Martin de Crau qui n'avait pas pu rejoindre la CCVB à l'époque à cause de la volonté du Préfet OLIVIER.

Monsieur Michel FENARD s'est associé totalement avec le Président de la CCVBA et ne veut pas croire que "les carottes sont cuites".

Les Baux de Provence sont très proches de Saint Rémy de Provence concernant la Culture et le tourisme.

Monsieur FENARD éprouve beaucoup de colère de voir Saint Rémy rattachée à la CCRAD. En effet, il sera très difficile pour Les Baux de Provence de travailler sur le tourisme sans Saint Rémy.

Il est aussi dommage de casser la notion d'Alpilles.

Monsieur FENARD a constaté, lui aussi, le caractère extrêmement léger de l'analyse et des arguments présentés dans le document préfectoral.

Monsieur Jean BARRAL, qui n'a pas voulu parler à la place de Monsieur Pierre SANTOIRE, a indiqué que la première victime était le Pays d'Arles avec la perte de son identité culturelle.

Cependant, Monsieur BARRAL comprend aussi la position d'Eygalières.

Monsieur le Président a remercié tous les élus pour leurs interventions, puis est intervenu en disant que le SDCI lui laisse l'impression que l'on assiste à un mariage forcé. Après on verra bien ce qui se passe. Il aurait mieux valu, en effet, faire l'inverse, c'est-à-dire parler des projets communs puis se réunir.

Monsieur le Président a tenu à dire qu'il respectait les avis des Maires, y compris du Maire d'Eygalières. Ceci dit, Monsieur le Président a souligné que si peu d'actions avaient été menées jusqu'à présent, il y avait, à l'époque, un consensus de tous les Maires.

Monsieur le Président a ajouté que le Préfet OLIVIER avait eu du mal, en son temps, à développer la Communauté d'Arles.

Monsieur Jean-Hilaire SEVEYRAC a précisé qu'à l'époque, une étude avait été faite. Celle-ci concluait qu'il était plus intéressant d'aller à Châteaurenard qu'à Arles. Aujourd'hui, le problème de la réunification avec

Arles réside dans la perte des compétences "eau et assainissement" par les communes de la CCVBA. Certaines communes sont en régie.

Monsieur le Président a souligné que la CCRAD allait devenir une communauté d'agglomération (CA) comme l'ACCM. Ainsi, le choix se fera entre deux CA ce qui entrainera les mêmes contraintes.

Monsieur Robert DEL TESTA a informé l'assemblée que les communes de Boulbon et de Saint Pierre de Mézoargues sont très satisfaites de faire partie de l'ACCM.

En conclusion, Monsieur le Président a noté que le document préfectoral n'évoquait pas le tourisme, alors que cette activité est fondamentale dans les Alpilles.

Monsieur René FONTES a proposé de réunir les Maires sur la question du devenir de la CCVBA en rédigeant une motion au Préfet de région. Cette motion indiquerait notamment que les arguments évoqués dans le document préfectoral visant à supprimer la CCVBA sont discutables.

Monsieur le Président et les Maires présents ont tous été favorables à la rédaction de cette motion et ont ajouté les arguments suivants :

- le regret de la disparition de la CCVBA,
- la CCVBA est un des plus anciens EPCI à fiscalité propre des Bouches-du-Rhône,
- le territoire des Alpilles est une entité réelle qui est reconnue par l'Etat (exemple : PNRA),
- les Alpilles ne sont pas une frontière entre deux territoires mais forment un territoire,
- la Culture au sein des Alpilles est commune,
- la problématique du tourisme dans les Alpilles n'est pas abordée ni même la Culture,
- les arguments présents dans le document préfectoral sont très critiquables voire contestables (exemple : la géographie des Alpilles semble mal connue des rédacteurs du document préfectoral),
- il est constaté un manque de concertation au niveau de la CCVBA dans l'élaboration du projet de SDCI,
- la méthode de la Préfecture est critiquable car, d'une part, les critères orientant le SDCI sont discutables et, d'autre part, il n'y a aucun projet de fond dans le découpage proposé,
- la gouvernance d'une structure intercommunale plus importante va poser problème aux petites communes rurales,
- les communes veulent rester souveraines dans les décisions qui touchent à leur avenir.

La séance a été levée à 20 h 10.

Monsieur Guy FRUSTIE a invité les membres du Conseil communautaire à boire un apéritif.

Le Secrétaire de séance,

Laurent GESLIN

